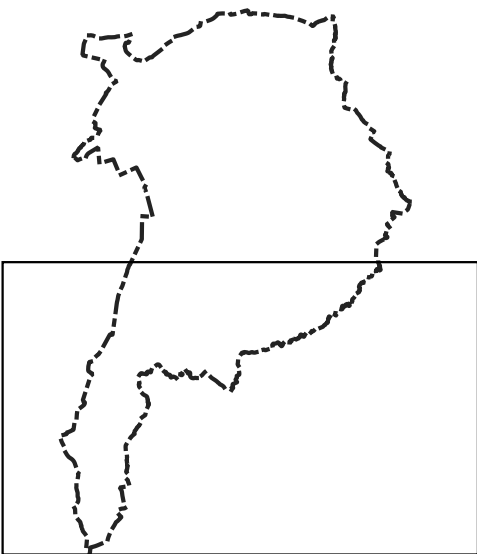


DOSSIER D'APPROBATION

PLAN DE ZONAGE
CENTRE

échelle : 1 / 5 000e

Modification simplifiée approuvée le 02-02-2023



Réalisation : Ouest am, Janvier 2023
Source : Cadastre, data.gov
SDH - RDPD - L'annexe (R) EPISQ 2154

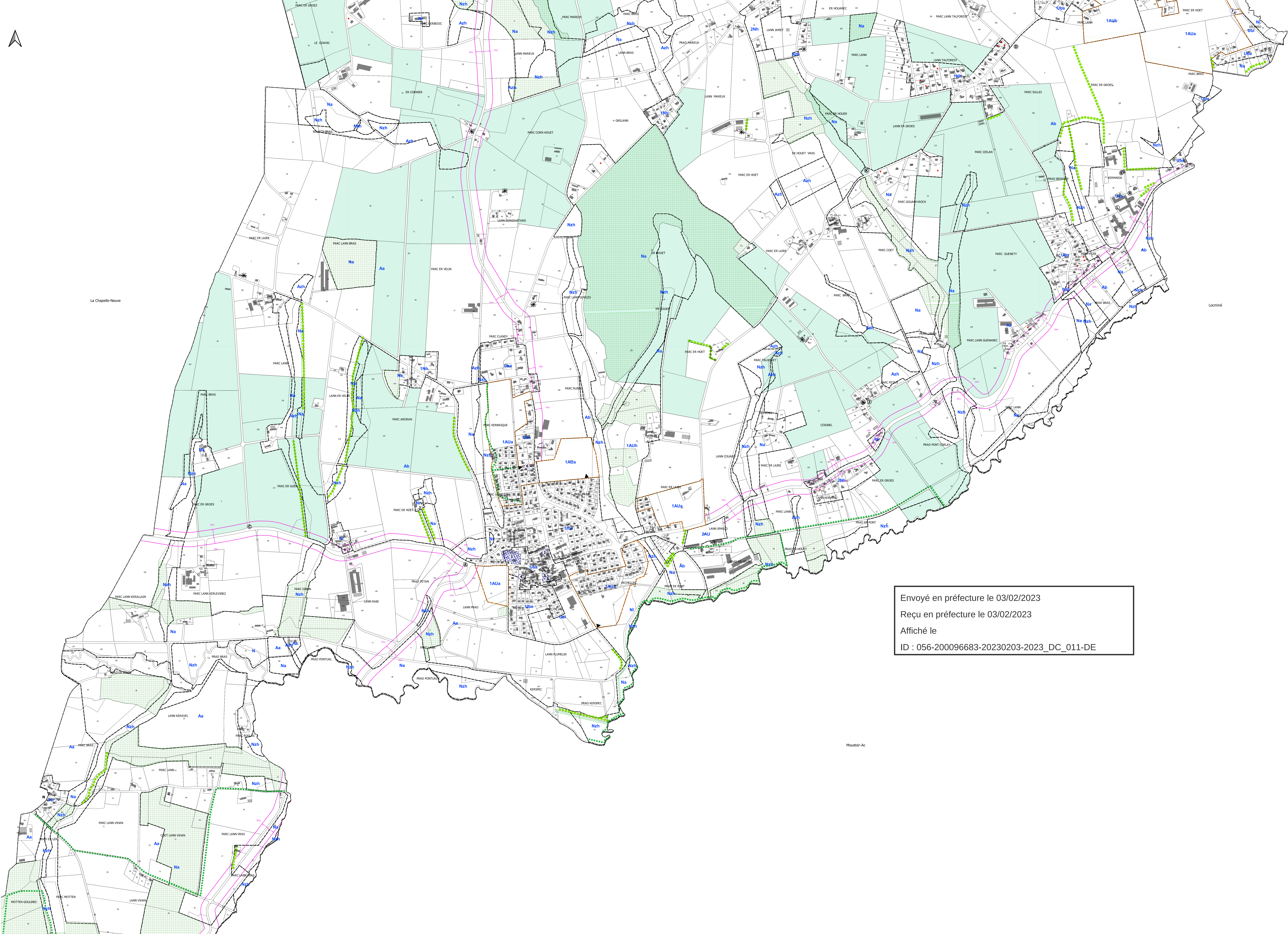
- Limite de zonage
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Emplacement réservé pour équipements publics (cf liste ci-dessous)
- Orientation Aménagement et Programmation
- Construction récente non cadastrée
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Patrimoine protégé au titre de l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme (cf liste ci-dessous)
- Marges de recul des constructions en mètre par rapport aux voies

- Éléments du paysage**
- Arbres, talus, haies subventionnées protégés au titre de l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme
 - Cheminements piétons à conserver
 - Cheminements piétons à créer
 - Ecran végétal à réaliser

- Principe d'organisation des zones U ou AU**
- Accès motorisé obligatoire
 - Principe d'organisation des zones U ou AU : Desserte automobile directe interdite

La liste des emplacements réservés			
N°	Désignation des opérations	Surface approximative en m²	Collectivité concernée
1	Site pour le ré-sélect à BOTOCHET	50 m²	Commune
2	Programme de logement dans un objectif de mixité sociale (sud de la rue des puits)	100 m²	Commune
3	Programme de logement dans un objectif de mixité sociale (Nord de la rue de la fontaine)	5 000 m²	Commune
4	Programme de log. mixtes dans un objectif de mixité sociale et aires de stationnement (Sud de la rue de la fontaine)	520 m²	Commune
5	Elargissement de la rue du four	850 m²	Commune
6	Chemin piétonnier entre la rue du VIEUX CHEMIN et la RD 175	200 m²	Commune
7	Continuité de circuit pour installation de locaux	80 m²	Commune

Inventaire des éléments protégés au titre de l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme	
Forêt:	A SAINT-MELAND (bosq)
Forêt et bois:	B KERMARIA
Cote:	K SAINT-MELAND (campagne)
	C KERLEAU
D:	D POULLEUX
	E KERLENE
F:	F Route de BOTOCHET (La Petit Pré)
	G KERLENE
Forêt à planter:	H KERLENE
	I KERLENE
Puits:	J KERLENE
	K KERLENE
Grotte:	L KERMARIA
	M SAINT-JEAN DU POUET
Chapelle:	N SAINT-JEAN DU POUET
	O KERMARIA
Haie forestière:	P KERMARIA
	Q KERMARIA



Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Affiché le
ID : 056-200096683-20230203-2023_DC_011-DE